



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 avril 2016
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2016

6-10 juin 2016, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Problématique hommes-femmes au PNUD

**Rapport annuel de l'Administratrice
sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD
en faveur de l'égalité des sexes en 2015**

Résumé

Le présent rapport résume les progrès accomplis par le PNUD en 2015 sur la voie de la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Contexte mondial	3
III. Résultats en matière de progression de l'égalité des sexes, par résultat du plan stratégique . .	4
IV. Résultats de gestion : efficacité institutionnelle en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes.	18
V. Problèmes et difficultés	25
Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d'administration)	



I. Introduction

1. Le présent rapport résume les progrès accomplis par le PNUD en 2015 sur la voie de la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017. La première partie du rapport comporte un résumé des progrès accomplis pour chaque résultat attendu dans le plan stratégique du PNUD. Dans sa deuxième partie, le rapport rend compte des investissements que le PNUD a consentis en matière d'efficacité institutionnelle pour améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

2. Le rapport atteste d'importants progrès accomplis par le PNUD vers la réalisation des objectifs de sa stratégie de promotion de l'égalité des sexes en 2015. L'organisation a poursuivi ses efforts dans les domaines de la participation des femmes à la vie politique et de leur émancipation économique et a renforcé la responsabilité institutionnelle vis-à-vis de la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Toutefois, la capacité du PNUD de changer les normes et stéréotypes relatifs à l'égalité des sexes et de parvenir à des résultats plus probants en matière d'égalité des sexes est freinée par le manque de fonds, qui handicape, sur les plans régional et mondial, le financement des activités de promotion de l'égalité des sexes et de renforcement des capacités dans ce domaine.

3. Il ressort du rapport que le PNUD collabore avec des partenaires dans des situations de crise et hors crise, en vue de réaliser l'émancipation économique des femmes en aidant à la subsistance et en œuvrant en faveur de réformes juridiques et agraires et d'une protection sociale inclusive. Le volume des informations communiquées sur les résultats concernant l'autonomisation des femmes par le truchement de la gestion des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques s'est accru en 2015. Si l'action menée par le PNUD en faveur de la promotion des femmes en politique a continué à donner de très bons résultats, ce sont aussi des résultats en hausse que le Programme a enregistrés en 2015 en ce qui concerne la présence des femmes dans les structures de la gouvernance locale et de la fonction publique. Le PNUD a par ailleurs fait état d'avancées concernant trois résultats relatifs à la prévention de la violence à l'égard des femmes et à la lutte contre ce phénomène, pour l'ensemble des régions et des situations.

4. Sur le plan institutionnel, le PNUD a certifié 25 bureaux de pays et, en 2015, 28 nouveaux pays se sont joints à l'initiative « label égalité des sexes », qui propose une série d'outils destinés à renforcer la capacité des bureaux de pays à programmer et à communiquer dans le domaine de l'égalité des sexes. D'autre part, le PNUD a continué d'occuper le premier rang, parmi les fonds et programmes des Nations Unies, en ce qui concerne l'application du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UN-SWAP), par rapport auquel il a tenu ou dépassé 80 % des engagements.

5. Les principaux défis que doit relever le PNUD pour obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes sont les suivants : la réalisation de la parité des sexes à la classe P-5 et au-dessus; le respect de l'égalité des sexes dans les tableaux d'effectifs aux niveaux national et régional, en particulier dans les pays en crise, et le maintien de financements adéquats. Sur ce dernier point, le résultat 4 reste celui du plan stratégique auquel le moins de ressources ont été allouées. Pour optimiser les chances d'obtenir des résultats porteurs de transformation, le PNUD doit

continuer de se départir de l'image dominante de la femme en tant que bénéficiaire pour soutenir cette dernière, dans sa fonction d'agent du changement, particulièrement en ce qui concerne les interventions visant le relèvement rapide, la consolidation de la paix ou le rétablissement de la paix. Il importe également de passer des investissements destinés à des projets de court terme au financement d'initiatives de long terme susceptibles de changer les normes et stéréotypes ayant trait à l'égalité des sexes et de mener à des résultats durables dans ce domaine.

6. En 2015, une évaluation indépendante de l'application de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes 2008-2013 relevait « une amélioration marquée dans l'approche et la mise en œuvre du PNUD concernant les politiques visant à intégrer la problématique hommes-femmes », ainsi que la nécessité de prêter une attention accrue à l'action du PNUD visant à intégrer la question de l'égalité des sexes dans la programmation relative à la pauvreté, aux crises, à l'énergie et à l'environnement, en vue d'obtenir des résultats plus transformationnels. L'évaluation soulignait également qu'il fallait améliorer l'analyse par sexe et notamment allouer des ressources à cette fin lors des phases de la programmation consacrées à la conception et à l'évaluation. En 2016, le PNUD commencera à mettre en œuvre les mesures convenues à la suite de l'évaluation. En outre, les futurs rapports du Conseil d'administration comporteront une analyse des tendances régionales.

II. Contexte mondial

7. Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'année 2015 a marqué un tournant pour le développement international et l'égalité des sexes. L'un des objectifs de développement durable (Objectif 5) est notamment consacré à l'égalité des sexes, qui est également intégrée aux autres objectifs, ce qui confirme que l'égalité des sexes est un droit fondamental, un objectif à part entière et un moteur du développement. D'autres réalisations marquantes en matière d'égalité des sexes ont également jalonné l'année, dont la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, consacrée à l'examen de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 20 ans après leur adoption (Beijing +20), et le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. L'égalité des sexes a également fait partie des questions débattues lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe et de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. Tout au long de 2015, le PNUD a prêté son concours à ses partenaires dans un contexte de défis mondiaux, dont chacun avait des répercussions spécifiques pour les femmes. Il s'agit notamment des crises prolongées, qui provoquent des migrations et des déplacements de population, de la flambée de l'épidémie à virus Ebola, ainsi que des effets des changements climatiques et des changements structurels qu'exigent l'adaptation à ce phénomène et son atténuation.

III. Résultats en matière de progression de l'égalité des sexes, par résultat du plan stratégique

9. En 2015, la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes était en bonne voie, un nombre croissant de bureaux de pays ayant fait état de résultats concrets en matière d'égalité des sexes. En 2016, il ressortait de l'examen à mi-parcours du plan stratégique que le résultat 4 était l'un des trois résultats du plan stratégique pour lesquels les objectifs d'étape cumulés pour 2015 avaient été pleinement atteints ou dépassés. La majorité des résultats en matière d'égalité des sexes relève des domaines de la croissance inclusive et durable, y compris les stratégies nationales de promotion de l'égalité des sexes, et des systèmes renforcés de gouvernance démocratique, y compris la participation des femmes à la prise de décisions (comme indiqué au titre des résultats 1 et 2 du plan stratégique). On observe une augmentation de l'établissement de rapports pour tous les résultats, et notamment un important volume d'informations relatives aux activités de lutte contre la violence sexiste, déclarées au titre des résultats 2, 3 et 4.

Résultat 1 : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus

10. S'agissant du résultat 1, les performances en matière d'égalité des sexes restent satisfaisantes, 119 bureaux de pays ayant fait état d'avancées dans le domaine, contre 110 en 2014, ainsi que d'importants progrès en ce qui concerne l'emploi et les moyens d'existence des femmes, la protection sociale inclusive et durable, la gestion des ressources naturelles tenant compte de la problématique hommes-femmes, la prise en considération de la problématiques-hommes dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et l'accès des femmes à des énergies propres et bon marché.

Emploi et moyens d'existence des femmes

11. À la fin de 2015, 81 pays faisaient état d'avancées dans les domaines de l'emploi et des moyens d'existence : 4,7 millions de femmes en avaient bénéficié directement, un résultat plus de deux fois plus élevé qu'en 2014 et supérieur aux objectifs d'étape pour 2015. Le PNUD s'est entre autres employé à élargir l'accès des femmes au crédit et aux moyens et actifs de production et à leur proposer des programmes de formation professionnelle et de mentorat et des activités de mise en réseau, notamment dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC). En Ukraine, l'appui du PNUD a permis à plus de 1,1 million de femmes de bénéficier de moyens d'existence. Le PNUD a également soutenu l'emploi, la formation professionnelle et le renforcement des capacités de direction des femmes pauvres au Bangladesh, permettant à plus de 200 000 d'entre elles, dont 4 500 femmes extrêmement pauvres et seuls soutiens de leur famille, de trouver un emploi ou d'améliorer leurs moyens d'existence. En El Salvador, le PNUD a soutenu plus de 6 000 nouveaux producteurs et microentrepreneurs, dont près de la moitié était des femmes, au moyen d'une assistance technique de base et spécialisée pour le développement d'entreprises en zones rurales. Environ un tiers de ces femmes dirigeaient un ménage. Au Rwanda, le PNUD a soutenu le projet YouthConnekt, lequel encourage et facilite la participation de jeunes femmes à l'élaboration de projets et à l'entrepreneuriat, en ce qui concerne les technologies de

l'information et des communications, et les incite à prendre part à des débats en ligne sur le rôle des femmes dans le domaine des TIC et de l'entrepreneuriat.

Protection sociale inclusive et durable

12. Le PNUD a continué d'aider les pays à promouvoir des systèmes de protection sociale inclusifs qui prennent en considération les besoins spécifiques des hommes et des femmes. En 2015, le PNUD a aidé l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, les Émirats arabes unis, la Gambie, le Libéria et le Timor-Leste et à adopter des mesures politiques et institutionnelles permettant d'accroître l'accès des femmes aux régimes de protection sociale. Ce domaine d'activité du PNUD est en expansion et le Programme s'attache à présent à renforcer les activités de recherche et de plaidoyer en vue de faire reconnaître la contribution du travail non rémunéré des femmes.

13. Au Viet Nam, le PNUD a soutenu des travaux de recherche sur les politiques et de sensibilisation, dans le cadre d'un plan-cadre de réforme de l'assistance sociale, qui propose des avantages en faveur des femmes enceintes, des allocations familiales et une extension des régimes universels de pension ainsi qu'une pension d'invalidité. En République dominicaine, l'appui du PNUD a contribué à étendre la couverture sociale, ce dont ont pu bénéficier 66,2 % de ménages dirigés par des femmes, ainsi qu'à créer un module de formation sur l'entrepreneuriat au féminin à l'intention des femmes pauvres. En République-Unie de Tanzanie, grâce au soutien du PNUD, 3 028 protagonistes locales du Programme de filets de sécurité sociale productif, qui contient une composante de transfert monétaire assorti de conditions, ont été formées à la collecte et à la communication de données sur le respect desdites conditions.

Encadré 1. Promotion de l'égalité des sexes sur le lieu de travail dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes

Le PNUD aide les gouvernements de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à mettre en place le programme de certification « label égalité des sexes », qui doit leur permettre de distinguer les entreprises privées et publiques qui satisfont à des normes spécifiques en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sur le lieu du travail. Entre le lancement du programme en 2009 et la fin de 2015, plus de 400 entreprises publiques et privées ont été certifiées. Les actions des entreprises certifiées ont notamment consisté à lutter contre les écarts de rémunération entre les sexes, à accroître la participation des femmes à la prise de décisions, à élaborer et à mettre en place des politiques favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et à combattre le harcèlement sexuel sur le lieu du travail.

À titre d'exemple, la Banque du Brésil, mesurant l'importance de la responsabilité paternelle dans la prise en charge des nouveau-nés, a allongé la durée du congé de paternité. La Banque nationale du Costa Rica a instauré un programme de formation aux fonctions de direction en vue d'améliorer la représentation des femmes aux postes de décision, ce qui a abouti à l'affectation de 70 femmes à des postes de direction au sein de l'entreprise

Gestion des ressources naturelles tenant compte de la problématique hommes-femmes

14. Tout au long de l'année 2015, de nets progrès ont été réalisés en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la gestion des ressources naturelles et les projets et programmes relatifs aux services fournis par les écosystèmes. La gestion des ressources naturelles, des services fournis par les écosystèmes, des produits chimiques et des déchets a renforcé les moyens de subsistance de plus de 2,7 millions de femmes dans 65 pays. Cela signifie que le nombre de femmes qui en ont bénéficié a plus que triplé par rapport à 2014. Les travaux du PNUD dans ce domaine, jusqu'ici focalisés sur les femmes en tant que bénéficiaires, s'orientent désormais progressivement vers la promotion de leur autonomisation, notamment en ce qui concerne des questions cruciales telles que l'accès à la terre pour les femmes et leur droit d'en disposer librement.

15. Au Bélarus, le PNUD a soutenu l'application de mesures de restauration des forêts et des tourbières, ce qui a permis d'accroître le rendement des plants de canneberges dans deux districts, améliorant ainsi la qualité de l'environnement et le niveau de vie d'environ 11 000 résidents, dont 8 000 femmes. En Érythrée, le PNUD a encouragé la pleine participation des femmes à la mise en œuvre du nouveau régime foncier, ce qui a contribué à ce que les femmes représentent 40 % des membres des comités d'attribution des terres et a aidé plus de 16 000 personnes, dont la moitié étaient des femmes, à bénéficier de programmes travail contre rémunération relatifs aux activités de conservation des sols et de l'eau. En Inde, le PNUD a appuyé le Groupe de travail sur les femmes et la propriété foncière, un réseau de quatre organisations de la société civile œuvrant en faveur du droit des femmes à la propriété foncière. Plus de 5 300 femmes ont alors fait valoir ces droits. Au Gujarat, les agents de l'État, y compris ceux chargés de la gestion des registres fonciers, sont désormais formés aux questions relatives aux femmes et à la propriété foncière, tandis que 15 centres de développement des connaissances en matière de droit foncier ont été créés dans 12 districts.

Prise en considération de la problématique hommes-femmes dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets

16. Au titre des initiatives relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, le PNUD a continué à intégrer des démarches tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le domaine de l'agriculture et de la gestion de l'eau. En République démocratique du Congo, dans le cadre d'un projet financé par le PNUD et visant à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des femmes et des enfants aux changements climatiques, 800 foyers, dont 43 % dirigés par des femmes, de six villages ont suivi une formation leur permettant de développer la résilience des communautés au moyen de la diversification des pratiques agricoles ainsi que de l'introduction de la pisciculture, de l'élevage de bétail, de l'agriculture irriguée et de la transformation des produits agricoles et du poisson. Le PNUD a aidé le Gouvernement des Comores à mettre en œuvre des mesures d'adaptation en créant un réseau de six centres de développement économique rural s'adressant tout particulièrement aux femmes. Celui-ci a permis la diffusion et l'utilisation de techniques agricoles résilientes et la multiplication des 34 variétés de semences résistantes disponibles pour le cycle

agricole 2015-2016. Cette initiative devrait bénéficier à 1 025 agriculteurs, dont 575 femmes.

17. Le PNUD a en outre continué à promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les mesures de gestion forestière durable et grâce au Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD). Au Panama, le PNUD a travaillé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin d'intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes au programme REDD+ du Panama et de favoriser les processus participatifs pour que les femmes de tous horizons culturels et linguistiques prennent part aux débats portant sur leur place dans la gestion forestière durable.

Accès des femmes à des énergies propres et bon marché

18. Dans ce domaine, qui prend de plus en plus d'importance, l'appui du PNUD a permis aux femmes d'accéder à des services énergétiques propres et abordables pour le chauffage, l'éclairage et la préparation de repas. Les initiatives menées portaient sur le transfert de technologie ainsi que sur la formation à l'utilisation de sources d'énergie de substitution, comme le biogaz et l'énergie solaire.

19. Au Bhoutan, les travaux du PNUD ont amélioré l'accès à des services énergétiques propres grâce à l'installation de 11 500 cuisinières améliorées dans des foyers ruraux, réduisant ainsi la charge de travail des femmes devant aller chercher le bois dans les forêts et limitant la pollution de l'air dans les habitations. En République de Moldova, le PNUD s'est associé à l'Agence de l'efficacité énergétique afin de mettre en œuvre un programme de subventions favorisant le chauffage par biomasse au sein des ménages, dont 38 % des bénéficiaires étaient des familles dirigées par des femmes, contre 26 % en 2014. En Guinée, le PNUD a appuyé le lancement d'une initiative de microfinancement permettant l'installation de plateformes plurifonctionnelles dans 18 villages. Ces plateformes sont des dispositifs mécanisés pouvant être utilisés de différentes manières afin d'économiser du temps et de la main-d'œuvre dans les tâches domestiques et les activités génératrices de revenus.

Résultat 2. Les attentes des citoyens en matière d'expression, de développement, d'état de droit et de responsabilité sont satisfaites par des dispositifs de gouvernance démocratique plus rigoureux

20. Dans ce deuxième plus grand domaine de résultats, les progrès enregistrés par les bureaux de pays en matière d'égalité des sexes restent très satisfaisants. Au total, 91 pays ont fait état de progrès considérables sur la voie de l'égalité des sexes au titre du résultat 2 du plan stratégique, contre seulement 81 en 2014. La plupart de ces progrès tiennent à la présence des femmes dans la sphère politique, à leur inclusion dans les processus de gouvernance locale et aux réformes juridiques, ces dernières portant principalement sur la législation relative à la violence à l'égard des femmes et sur les lois et politiques concernant l'égalité des sexes.

Participation des femmes à la vie politique

21. Tout au long de l'année 2015, le PNUD a œuvré en faveur de la participation des femmes à la vie politique, notamment en matière de consolidation de la paix et en aidant les instances chargées de rédiger les textes constitutionnels, les parlements, les organes électoraux et les femmes candidates et élues. En 2015, le PNUD a appuyé les candidatures de femmes aux élections nationales dans 36 pays.

22. En Mongolie, le PNUD a collaboré avec les ailes féminines des partis politiques afin de promouvoir l'augmentation du quota de femmes candidates aux élections parlementaires. En décembre 2015, le quota a été porté de 20 % à 30 %. Au Suriname, le PNUD a établi un partenariat avec le Gouvernement et les organisations non gouvernementales (ONG) en vue de développer les compétences des candidates par la formation et l'encadrement, ce qui a conduit à une augmentation de la proportion de femmes siégeant au Parlement, passée de 9,8 % en 2010 à 33 % après les élections de mai 2015. En République-Unie de Tanzanie, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PNUD a soutenu la formation des parlementaires et la création de groupes de femmes parlementaires, ce qui a contribué à accroître le nombre de femmes participant aux examens budgétaires, qui est passé de 13 en 2013-2014 à 23 en 2014-2015.

Encadré 2. Action en faveur de la participation des femmes à la vie politique en Algérie

Avec un Parlement et des assemblées locales respectivement constitués de 31,6 % et 18 % de femmes, l'Algérie s'impose comme chef de file en matière de représentation des femmes dans la vie politique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En juin 2015, en collaboration avec ONU-Femmes et l'Assemblée populaire nationale algérienne, le PNUD a organisé une rencontre internationale des femmes parlementaires. Au cours de celle-ci, plus de 100 femmes parlementaires venant d'Algérie, du Brésil, d'Égypte, d'Espagne, de Finlande, d'Indonésie, de Jordanie, du Maroc, du Rwanda, du Sénégal et de Tunisie sont venues partager les meilleures pratiques en matière de promotion de la participation des femmes à la vie politique. Les membres du Parlement algérien ont présenté les résultats positifs du système de quotas en place dans leur pays, qui a été appliqué au sein des partis politiques et a abouti à une proportion de femmes siégeant à l'Assemblée populaire nationale égale à un tiers des membres. Cette rencontre a également conduit au lancement du premier Forum des femmes parlementaires algériennes.

Participation des femmes à la gouvernance au niveau local

23. En 2015, reconnaissant l'importance de la participation des femmes à la gouvernance locale pour la prestation équitable de services et la cohésion communautaire, le PNUD s'est davantage attaché à collaborer avec les partenaires gouvernementaux, la société civile et les réseaux de femmes en faveur de la participation des femmes à tous les niveaux de gouvernance locale. Parmi les bureaux de pays ayant déclaré des résultats dans ce domaine figurent l'Afghanistan,

l'Algérie, l'Angola, l'Éthiopie, la Géorgie, l'Ouganda et la République démocratique populaire lao. Par exemple, le PNUD a soutenu des groupes locaux de femmes dans 12 communautés de Géorgie, où ceux-ci avaient réussi à sensibiliser les autorités locales et à mobiliser leurs ressources concernant des problèmes locaux, comme la réhabilitation des jardins d'enfants et des espaces de loisirs ou l'organisation de manifestations pour les femmes et les jeunes. En Ouganda, le PNUD a facilité l'organisation, pour des femmes influentes venant de huit collectivités territoriales, de formations théoriques et pratiques portant sur l'élaboration de plans et budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes et sur l'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes dans les programmes de développement des districts. Celles-ci ont approuvé un plan d'action visant à donner davantage de poids aux forums et réseaux de femmes dans les questions de développement.

Réforme juridique : législation relative à la violence à l'égard des femmes et lois et politiques concernant l'égalité des sexes

24. Tout au long de l'année 2015, le PNUD a appuyé des réformes juridiques visant à promouvoir l'égalité des sexes, dont la plupart portaient sur la prévention de la violence à l'égard des femmes, ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de lois et politiques relatives à l'égalité des sexes. Au Panama, le PNUD s'est rapproché de l'Institut national de la femme afin d'élaborer un programme d'application de la loi contre le fémicide et de développer des produits axés sur le savoir, notamment un guide de gestion locale de la sécurité et un ensemble de législations relatives à la violence à l'égard des femmes. Au Malawi, en collaboration avec ONU-Femmes, le PNUD a soutenu les efforts du Ministère de l'égalité des sexes qui visaient à améliorer l'environnement juridique et politique et ont conduit à la promulgation de la loi sur le mariage, le divorce et les rapports familiaux et de la loi sur la traite des personnes. En El Salvador, le PNUD a encouragé l'élaboration et la signature d'un projet de loi concernant la création de tribunaux spécialisés dans la violence à l'égard des femmes, qui a été approuvé par l'Assemblée législative en février 2016, avec l'appui de 77 de ses 80 membres.

25. Au titre de ce résultat, des pays ont également déclaré mener des efforts visant à améliorer les environnements politique et juridique ainsi qu'à faciliter l'accès à la justice pour les femmes et les filles touchées par le VIH. À la suite de la Commission mondiale sur le VIH et le droit, le PNUD a tenu une réunion d'experts qui a conduit à l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des environnements politiques et juridiques assurant la promotion et la protection des droits et de l'accès des jeunes femmes et des adolescentes aux services de santé. Depuis, le PNUD dirige l'élaboration d'un programme d'action concernant les lois relatives à l'âge du consentement et les pratiques traditionnelles néfastes qui accroissent les risques encourus par les jeunes femmes et les adolescentes ainsi que leur vulnérabilité.

Réalisation 3 : les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base

26. La réalisation 3 représente le troisième plus grand domaine de résultats du PNUD en matière d'égalité des sexes, avec 62 pays qui ont fait état de progrès notables en 2015, soit une augmentation sensible par rapport à 2014, où ce nombre s'établissait à 56 pays. Une part notable des résultats communiqués ont trait aux activités menées par le Programme dans les domaines de l'état de droit, de l'appui

aux victimes de violence sexuelle et sexiste et des processus de justice transitionnelle, en particulier dans les situations de conflit. Les autres sont liés aux travaux nouveaux et récents qui concernent le renforcement du rôle des femmes dans la fonction publique et l'appui soutenu à la prestation équitable de services de lutte contre le VIH et autres services de santé connexes.

Accès à la justice et à la réparation

27. À la fin de 2015, grâce à l'appui du PNUD et de ses partenaires, 740 113 femmes avaient bénéficié d'une aide juridictionnelle dans 31 pays. La hausse est marquée par rapport aux 409 279 cas enregistrés en 2014 et le nombre atteint a largement dépassé le seuil fixé pour 2015. L'aide apportée par le Programme dans neuf pays a également contribué à ce qu'un jugement soit rendu en première instance dans 18 312 nouvelles affaires de violence sexiste en 2015, contre 10 855 en 2014.

28. En partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres partenaires de l'ONU, le PNUD a fourni une expertise technique et dispensé des formations sur les poursuites et les jugements dans les affaires de violence sexuelle et sexiste, à l'intention d'un large éventail de partenaires, y compris les institutions militaires et de sécurité de l'État, les institutions judiciaires, les magistrats, les procureurs et les ministères de la justice. En Iraq, il a appuyé la mise à disposition gratuite de services d'aide juridictionnelle pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste. Près de 9 000 déplacés et réfugiés, dont plus de 7 000 femmes, ont directement bénéficié de services juridiques et sociaux et d'activités de sensibilisation au titre de la lutte contre ce type de violence.

29. Le PNUD a également œuvré pour accroître la représentation des femmes dans le secteur juridique, la justice, la police et les services de sécurité. En Sierra Leone, il a soutenu la réalisation d'une étude qui a renseigné la hiérarchie policière sur les raisons expliquant le faible taux de recrutement, de promotion, de rétention et de spécialisation d'agents de sexe féminin dans la police sierra-léonaise.

30. Le PNUD a également élargi son action visant à accroître l'accès des femmes aux services d'aide juridictionnelle. Il a prêté son concours à Legal Aid Botswana, qui facilite l'accès à la justice des femmes prises dans des relations violentes et abusives. Le projet comprend un laboratoire mobile d'accès à la justice et d'autonomisation sociale, qui permet aux femmes vivant en zone rurale de se placer sous la protection de la justice. Le Programme et d'autres organismes des Nations Unies ont aidé le Mozambique à prendre en charge plus de 16 000 personnes, durant les neuf premiers mois de 2015, par l'intermédiaire de services d'assistance aux femmes et aux enfants victimes de violence, qui sont implantés dans les commissariats. De plus, le nombre de femmes ayant bénéficié d'une aide juridictionnelle gratuite a augmenté de 52 %. En Afghanistan, le PNUD a soutenu l'extension à huit nouvelles provinces du mécanisme de subvention de l'aide juridictionnelle, qui s'adresse en particulier aux groupes vulnérables, dont les femmes, et grâce auquel 319 femmes ont reçu une aide de ce type en 2015, y compris dans 159 cas de violence contre les femmes. Il a également appuyé le perfectionnement de plus de 200 avocats de la défense sur les questions du droit de la famille et du droit à l'héritage et la formation de 580 policières venues d'Afghanistan à l'école de police de Sivas, en Turquie.

31. Au Guatemala, le PNUD a continué d'aider le réseau de la société civile Alianza Rompiendo el Silencio y la Impunidad à rassembler et présenter des éléments de preuve dans le procès de Sepur Zarco contre des militaires jugés pour des actes de violence sexuelle et sexiste commis pendant la guerre civile, ce qui a abouti, au début de 2016, à une avancée décisive avec l'arrestation de deux des auteurs, qui ont été condamnés à des peines cumulées de 360 ans d'emprisonnement.

Les femmes dans la fonction publique

32. En 2015, le PNUD a commencé à travailler, dans les pays partenaires, à la mise en œuvre des recommandations du rapport de 2014 sur l'égalité des sexes dans l'administration publique, pour aider les partenaires à accroître la représentation des femmes et leur présence à des postes de direction dans la fonction publique. Au Népal, le Programme a prêté son concours au Gouvernement dans la préparation des aspirants fonctionnaires issus de zones reculées, dont 63 % de femmes, aux examens d'entrée dans la fonction publique. En Ouzbékistan, il a appuyé l'élaboration d'une résolution du Conseil des ministres sur des mesures visant à renforcer la transparence du recrutement aux organes de gouvernance de l'État et aux instances exécutives locales, et à créer des conditions de travail équitables afin que les emplois dans la fonction publique soient plus attrayants à la fois pour les femmes et pour les hommes. Il a aussi soutenu la mise au point d'un code de déontologie pour les fonctionnaires, qui comporte des dispositions visant à prévenir la discrimination sexiste et le harcèlement sexuel.

Services équitables de lutte contre le VIH et autres services connexes

33. En 2015, le PNUD s'est employé, en collaboration avec les partenaires nationaux, à garantir que les systèmes compétents offrent des services de lutte contre le VIH et autres services connexes de manière équitable, y compris aux populations marginalisées. Au Soudan, il a collaboré avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour consolider les cadres politiques nationaux de prévention du VIH et appuyer les interventions visant à la pleine intégration de la problématique hommes-femmes dans les initiatives menées à l'échelle du pays. Il s'est également associé à des groupes de femmes séropositives pour participer au dialogue politique et à la prestation de services liés au VIH, notamment la prise en charge psychologique et sociale des personnes concernées.

34. Le PNUD s'est employé à favoriser un meilleur fonctionnement des systèmes de prestations sanitaires afin que les femmes touchées par le VIH y aient plus facilement accès. Au Kirghizistan, il a prêté main forte aux ONG locales pour établir, dans les secteurs civil et pénitentiaire, des programmes locaux de soins et d'appui aux femmes séropositives. Le Programme a fourni une assistance technique à la République islamique d'Iran pour l'aider à renforcer son système de prestations sanitaires et à se donner ainsi les moyens de répondre aux besoins des femmes vivant avec le VIH ou vulnérables à l'infection, grâce à quoi plus de 6 000 femmes vulnérables au virus ont bénéficié de services de réduction des risques d'infection et quelque 2 500 d'un dépistage rapide.

Réalisation 4 : des progrès plus rapides sont réalisés dans le sens de la réduction des inégalités entre les sexes et de l'autonomisation des femmes

35. Quarante-neuf bureaux de pays ont indiqué avoir obtenu des résultats au titre de la réalisation 4, qui consiste à progresser plus rapidement dans la réduction des inégalités entre les sexes et dans la promotion de l'autonomisation des femmes, soit 31 pays de plus qu'en 2014. Étant donné qu'une part importante des travaux relatifs à l'égalité des sexes fait partie intégrante d'autres réalisations, les bureaux de pays, qui doivent limiter leur choix de champs d'action, rendent souvent compte de leurs avancées en matière d'égalité des sexes au titre de ces autres réalisations. La majorité des résultats communiqués au sujet de la réalisation 4 ont trait à la promotion de stratégies de développement et de budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes, notamment par la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe, et à la lutte contre la violence sexiste. Les activités menées par le Programme dans les domaines de l'autonomisation économique et de la participation politique des femmes sont abordées respectivement dans le cadre des réalisations 1 et 2.

36. Au Bhoutan, le PNUD et ONU-Femmes ont fait œuvre de sensibilisation et apporté une aide technique en faveur d'une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, ce qui n'est pas étranger au fait que le Ministère des finances a décidé, en 2015, d'instaurer une telle budgétisation aux Ministères de l'agriculture et des forêts, de l'éducation et de la santé. Ils ont également appuyé le Département du budget national pour l'élaboration d'un manuel visant à faciliter l'adoption de cette budgétisation dans d'autres secteurs. Au Botswana, le Programme a prêté son concours à la formulation par le Parlement d'une politique sur les femmes et le développement, qui établit le cadre législatif nécessaire pour encourager la généralisation d'une approche antisexiste au niveau national et soit conforme aux traités internationaux relatifs à l'intégration dans les politiques en faveur de l'égalité des sexes. En Afghanistan, il a fourni une assistance au Gouvernement en matière d'élaboration de politiques soucieuses de l'égalité des sexes et pour la création d'un comité interministériel chargé de la problématique hommes-femmes, après quoi les préoccupations touchant à la condition de la femme ont été prises en compte dans les politiques applicables à six secteurs. En juin 2015, le Ministère des finances a approuvé une stratégie triennale de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et les directives y afférentes et annoncé qu'il ferait appliquer ce mode de budgétisation par les ministères de tutelle.

Violence sexiste

37. En 2015, 14 pays ont indiqué disposer d'un cadre politique ou juridique renforcé pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste. Le nombre a doublé par rapport à 2014 (7 pays). Six autres pays (Albanie, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka et Zambie) ont indiqué s'être dotés de services multisectoriels destinés à servir cette même fin.

38. Si l'essentiel des activités menées par le PNUD pour lutter contre la violence sexiste relèvent de la réalisation 3, les résultats dont il est rendu compte au titre de la réalisation 4 se rapportent plus précisément aux efforts visant à mieux appeler l'attention sur ce type de violence et à faire évoluer les stéréotypes, notamment grâce à la recherche et en renforçant les capacités des institutions nationales. La

plupart des travaux du PNUD qui concernent la violence sexiste sont conduits dans le cadre de programmes conjoints avec ONU-Femmes ou le FNUAP.

39. En République dominicaine, pour identifier les causes profondes de la violence et mettre en place un plan d'action adapté, le PNUD a contribué à la réalisation, dans les écoles publiques et privées du pays, d'un état des lieux dont les résultats permettront au Programme d'aider le Ministère de l'éducation à formuler et appliquer des politiques de prévention.

**Encadré 3. Somalie : conversations locales
en faveur de l'autonomisation des femmes**

Pour changer les mentalités et mieux faire entendre la voix des femmes en Somalie, le PNUD soutient une méthode basée sur des « conversations locales », qui consiste à engager six collectivités dans un dialogue sur les normes sociales qui perpétuent l'inégalité entre les sexes. Depuis son lancement au début de 2014, l'initiative a donné lieu à des conversations locales entre les responsables et membres des collectivités et les organisations de la société civile sur des aspects complexes de la problématique hommes-femmes, tels que la prise de décisions par les femmes au sein des ménages, les mutilations génitales féminines (MGF) et ablations génitales et l'éducation des filles. Le programme aide les Somaliennes à mieux connaître leurs droits et modifie le regard porté sur les mutilations génitales féminines et ablations génitales. Comme l'a dit une participante, « nous avons finalement compris que les mutilations génitales féminines n'étaient pas une pratique saine et la majorité d'entre nous les dénonce à présent ».

40. En 2015, le PNUD a continué de promouvoir la politique de « tolérance zéro » adoptée par le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, y compris en appuyant la mise en place de stratégies de lutte contre la violence sexiste dans au moins cinq provinces, ce qui a nécessité un renforcement de la coordination entre la société civile, les organisations confessionnelles et le secteur privé et la mise au point de supports de sensibilisation et de plaidoyer. En Sierra Leone, il a soutenu la réalisation d'une étude sur la violence sexuelle et sexiste pendant la crise de l'Ebola, dont les résultats ont permis de mieux aider les victimes de violence sexuelle à former des recours en justice.

41. Au Kenya, le PNUD a prêté assistance aux autorités nationales pour effectuer un audit complet du cadre juridique et des politiques visant à combattre la violence sexiste dans le contexte du VIH; les conclusions de cet audit ont éclairé l'élaboration de directives pour la prise en compte de la violence sexiste dans les programmes de lutte contre le VIH et la formulation d'un plan pour éradiquer le sida chez les adolescents. Il a également appuyé la tenue, avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme, de séminaires politiques de haut niveau sur le VIH, la violence sexiste, les droits de l'homme et la formation du personnel de police à la prise en charge des cas de viol et de violence sexuelle et sexiste. Le programme vient aussi en aide aux rescapées de la violence sexuelle et sexiste qui se trouvent parmi les réfugiés venus du Soudan du Sud.

Réalisation 5 : les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques

42. Au total, 46 pays ont fait état de progrès constants sur la voie de l'égalité des sexes au titre de la réalisation 5, soit une hausse marquée par rapport à 2014, où leur nombre s'élevait à 29. Les contributions du PNUD dans ce domaine visent essentiellement à faire en sorte qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les cadres politiques et les mécanismes institutionnels établis pour assurer une gestion pacifique des conflits.

Problématique hommes-femmes et conflits

43. Par l'intermédiaire du réseau régional N-Peace, le PNUD a prêté son concours à la formation de près de 100 militants, dont trois quarts de femmes, pour en faire des animateurs locaux appelés à mener des activités de plaidoyer sur les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité qui touchent à l'autonomisation et à la protection sociale des femmes. En Colombie, durant l'année 2015, le Programme a continué de promouvoir la participation des femmes, y compris les jeunes, celles qui sont d'ascendance africaine et les autochtones, aux négociations de paix tenues à La Havane, et pris part à l'élaboration, dans le projet d'accord de paix, d'un chapitre consacré à la justice transitionnelle où les victimes sont reconnues, en particulier les victimes de la violence sexuelle et sexiste. Au Kirghizistan, dans le cadre des efforts déployés pour intégrer une démarche antisexiste dans les initiatives de consolidation de la paix, il a dispensé une formation sur la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité à l'intention des organes autonomes locaux, des services chargés de l'application des lois et des collectivités.

Gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques

44. Au titre de cette réalisation, le PNUD s'est employé à renforcer les capacités nationales et locales requises pour qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans la gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques et dans les activités de relèvement rapide. Le Programme a également travaillé sur la généralisation d'une perspective antisexiste dans la création d'emplois et de moyens de subsistance résistants face aux catastrophes, principalement grâce à l'agriculture durable, et s'est attaché à promouvoir la représentation des femmes, y compris à des postes de direction, dans les organes locaux de gestion des risques de catastrophe, et leur participation à la prise de décisions.

45. Il a été mis en place, grâce à l'appui du PNUD, un plus grand nombre de plans d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe tenant compte de la problématique hommes-femmes. En 2015, 35 pays ont indiqué avoir établi de tels plans, contre 20 en 2014.

46. Au Bangladesh, le PNUD a soutenu des programmes de gestion des effets des catastrophes et de relèvement rapide qui ont profité à plus de 1,3 million de femmes par l'intermédiaire de la création d'emplois et de moyens d'existence d'urgence résistants face aux catastrophes. Ses interventions ont été axées à la fois sur les programmes de subsistance et sur les compétences en matière de prise de décisions. En Ouganda, il a prêté son concours à la bonne réalisation d'une analyse des problèmes propres à chaque sexe face aux risques climatiques et aux risques de

catastrophe dans les districts des sous-régions de l'Est et de l'Ouest qui sont particulièrement exposés à ces dangers, d'où il est ressorti des conclusions qui ont éclairé l'intégration d'indicateurs de la condition féminine dans les plans de développement des districts.

Réalisation 6 : après un conflit ou une catastrophe naturelle, le relèvement est rapide et le retour sur le chemin du développement durable se fait sans tarder

47. En 2015, 26 pays ont indiqué avoir obtenu des résultats en matière d'égalité des sexes au titre de la réalisation 6, soit une hausse légère par rapport à 2014, où leur nombre s'élevait à 23. La plupart des progrès enregistrés l'ont été dans le domaine des emplois et moyens d'existence d'urgence et dans celui du relèvement rapide. Des efforts ont été déployés cette année pour que les femmes soient plus nombreuses à en profiter, mais il reste du travail à accomplir afin qu'elles soient consultées au moment de planifier les initiatives de relèvement rapide et qu'elles en bénéficient au même titre que les hommes.

• Emplois et moyens d'existence d'urgence et relèvement rapide

48. En 2015, l'appui fourni par le PNUD a permis d'apporter une aide d'urgence à plus de 2 millions de femmes dont la subsistance était menacée, principalement au Pakistan, aux Philippines, au Soudan et dans l'État de Palestine. Cela représente une augmentation de 15 % par rapport à 2014.

49. Les interventions du Programme dans ce domaine comprennent la promotion d'une participation égale des hommes et des femmes en tant que bénéficiaires des initiatives de développement local, la création d'emplois, la prestation de services de première ligne et la mise en œuvre de programmes de réintégration après les conflits et les catastrophes. En République centrafricaine, elles ont eu pour effet d'offrir un emploi temporaire à 3 782 femmes, notamment dans les petites entreprises commerciales et agricoles et dans les projets de travaux publics touchant à la remise en état des routes et des infrastructures locales. En Haïti, le PNUD a encouragé la participation des femmes à la vie économique et le renforcement de leur capacité à faire face aux situations de crise en appuyant les microentreprises dans une logique associant la cohésion sociale et l'atténuation de la violence à l'autonomisation économique. À cet égard, on peut citer l'exemple du projet visant à lutter contre la violence de proximité, qui est venu en aide à 200 ménages dirigés par des femmes célibataires dans le quartier de Cité-Soleil.

50. Pour veiller à ce que les préoccupations relatives à l'égalité des sexes soient intégrées et évaluées dans les programmes de relèvement rapide de la République arabe syrienne, le PNUD a renforcé les capacités de 140 organisations non gouvernementales dans 11 des 14 gouvernorats syriens et dispensé à des organisations dirigées par des femmes une formation axée sur la problématique hommes-femmes au regard du relèvement, de la résilience, de la gestion de programme et de la cohésion sociale. Le PNUD mène un programme d'appui aux moyens de subsistance qui a permis, en 2015, d'offrir des possibilités d'emploi d'urgence à 5 080 femmes dans les provinces les plus touchées et de mettre en place une formation professionnelle spécialisée pour les femmes dirigeant leur ménage.

• Participation des femmes au relèvement après les conflits et les catastrophes

51. Tout au long de l'année 2015, le PNUD a redoublé d'efforts pour faire en sorte que les femmes prennent une part active au relèvement après les conflits et les catastrophes, qu'elles soient véritablement consultées au moment de concevoir les interventions et que les capacités des organisations locales de femmes soient renforcées.

52. Le PNUD a intégré des dispositions relatives à l'égalité des sexes dans ses nouvelles procédures opérationnelles applicables aux interventions en cas de crise et mis au point une liste de contrôle pour garantir que les premiers intervenants tiennent compte de la problématique hommes-femmes et prennent langue immédiatement avec les organisations de femmes. Après le séisme qui a frappé le Népal, il a dépêché sur place un spécialiste de l'égalité des sexes et de la participation des femmes; au Libéria et en Sierra Leone, il a prêté son concours aux spécialistes de la problématique hommes-femmes pour s'assurer que les besoins particuliers des femmes soient dûment pris en considération dans les plans de relèvement après l'épidémie d'Ebola.

53. Au Pakistan, le PNUD a contribué à ce que des échanges de vues aient lieu avec 16 organisations locales de femmes sur la question du développement des infrastructures, ce qui a eu pour effet d'améliorer l'accès des femmes aux établissements de soins. Il a également favorisé des discussions entre 1 396 femmes issues des groupes de déplacés et des communautés d'accueil afin d'identifier les problèmes liés au déplacement et d'y remédier. En Bosnie-Herzégovine, le PNUD a mobilisé des ressources et mis à profit le savoir-faire disponible en matière de programmes pour venir en aide aux femmes dans les territoires touchés par des inondations, de telle sorte que les logements des mères célibataires ont été remis en état les premiers; 31 % des 1 500 foyers reconstruits abritaient des ménages dirigés par une femme. En outre, les femmes ont représenté 58 % des bénéficiaires d'une assistance psychosociale.

Réalisation 7 : à tous les niveaux, les débats et les activités concernant le développement accordent la priorité à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, conformément aux principes fondateurs de l'organisation

54. En 2015, le PNUD a enregistré de réels progrès, s'agissant de démontrer les liens qui existent entre la réalisation de l'égalité des sexes et l'amélioration des résultats obtenus en termes de développement, notamment dans le cadre de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, de l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, de l'Accord de Paris de la CCNUCC et du quinzième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

55. Après l'adoption des objectifs de développement durable, le PNUD a organisé des dialogues régionaux pour insister sur la nécessité d'une mise en œuvre qui tienne systématiquement compte de la problématique hommes-femmes. Au mois de novembre, en collaboration avec l'Organisation des femmes arabes et la Ligue des États arabes, le Programme a convoqué la première conférence de la région arabe

sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte des objectifs de développement durable. Au niveau national, il a fourni un appui technique et mené des activités de plaidoyer afin que les questions d'égalité des sexes soient abordées dans les débats concernant les objectifs, y compris au Cambodge, au Kirghizistan et en Mongolie.

56. Pour marquer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le PNUD a organisé, avec le Gouvernement argentin et ONU-Femmes, une conférence mondiale sur les femmes et l'Inclusion sociale (de Beijing à l'après-2015), qui a réuni dirigeants mondiaux, parlementaires, décideurs, militants et femmes du monde entier pour examiner les difficultés persistantes et nouvelles qui se posent aux femmes et aux filles vivant dans la pauvreté. Les résultats de la conférence ont éclairé le dialogue sur le programme de développement pour l'après-2015.

57. En 2015, le PNUD a veillé à ce que les connaissances relatives à l'intégration d'une démarche antisexiste soient diffusées par l'entremise des négociations mondiales sur les politiques. À la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, l'Administrateur a présidé une réunion de haut niveau dont le but était de plaider pour que les femmes jouent un rôle de chef de file dans la planification, l'exécution et le suivi des activités de réduction des risques de catastrophe. Dans la perspective de la Conférence de Paris sur le climat et en collaboration avec ONU-Femmes, les Gouvernements français, marocain et péruvien et le Fonds vert pour le climat, le Programme a organisé une manifestation de haut niveau tenue en marge de la session de l'Assemblée générale à New York afin d'appeler l'attention sur la problématique hommes-femmes dans le contexte des changements climatiques. À la Conférence de Paris, il a présenté une trousse d'informations sur les moyens de communiquer à l'échelle nationale dans le souci de l'égalité des sexes et une publication, élaborée en partenariat avec le PNUE, sur la généralisation d'une démarche antisexiste dans les activités d'atténuation et les opérations de mise au point et de transfert de technologies.

58. Le Rapport sur le développement humain de 2015, « Le travail au service du développement humain », donne à lire un solide argumentaire pour établir que les femmes sont désavantagées dans le domaine du travail – qu'il soit rémunéré ou non – et contient des recommandations qui tendent à réduire et partager le fardeau du travail domestique non rémunéré, à multiplier les possibilités d'emploi rémunéré pour les femmes et à faire évoluer les normes, y compris en favorisant la présence de femmes à des postes visibles d'encadrement, de responsabilité et de décision, dans les sphères tant publique que privée.

59. Tout au long de l'année 2015, le PNUD a mené des travaux de recherche et d'analyse sur le rôle de la problématique hommes-femmes dans les inégalités face à l'emploi pour servir au rapport régional sur le développement humain consacré aux inégalités en Europe et dans la Communauté d'États indépendants, qui sera publié à la mi-2016. Le Programme a également tenu, en Turquie, un dialogue régional sur les inégalités, qui a débouché sur la création d'un réseau d'experts de la problématique hommes-femmes et de l'emploi issus de la société civile et du milieu universitaire, dans le but de contribuer à faire progresser l'égalité des sexes dans le domaine de l'emploi.

60. Vingt et un pays ont rendu compte de leurs activités au titre de la réalisation 7 en 2015, faisant état de résultats quant à l'utilisation de données récentes et

ventilées pour suivre les progrès obtenus dans la réalisation des objectifs nationaux de développement et à l'aide à fournir aux gouvernements pour l'établissement de leurs rapports sur l'examen Beijing +20. Cela fait 16 pays de plus qu'en 2014.

IV. Résultats de gestion : efficacité institutionnelle en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes

61. La présente section rend compte de la façon dont le PNUD s'emploie à consolider son cadre institutionnel pour obtenir des résultats sur la voie de l'égalité des sexes. Ce travail consiste notamment à garantir la bonne mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, améliorer les orientations de politique générale et la planification, approfondir l'application du principe de responsabilité, financer l'action en faveur de l'égalité des sexes, assurer le suivi et le contrôle des investissements, progresser sur la voie de la parité entre les sexes et renforcer la collaboration interorganisations.

Établissement de rapports au titre du Plan d'action

62. En 2015, le PNUD est resté l'une des entités du système dont le bilan a été parmi les meilleurs à l'égard du Plan d'action, atteignant ou dépassant 80 % des points de référence applicables aux résultats, contre une moyenne de 68 % pour les autres fonds et programmes des Nations Unies. La vérification et le financement des investissements au profit de l'égalité des sexes et de la parité hommes-femmes demeurent les principaux domaines où des améliorations s'imposent.

Amélioration des politiques et de la planification en faveur de l'égalité entre les sexes

63. Le PNUD a renforcé la généralisation d'une perspective antisexiste dans ses principaux documents d'orientation et de planification en 2015, en inscrivant un produit prioritaire concernant l'égalité des sexes à la fois dans son plan d'activité annuel à l'échelle de l'organisation et dans ses plans de travail intégrés. Sur les 28 descriptifs de programme de pays approuvés en 2015, 24 prévoient des mesures précises pour lutter contre les inégalités entre les sexes et 27 contiennent des indicateurs ventilés par sexe et tenant compte de la problématique hommes-femmes.

64. Il est ressorti de l'évaluation indépendante de la mise en œuvre par le PNUD de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes pour 2008-2013, réalisée en 2015, que le Programme avait élaboré des outils et établi des mécanismes institutionnels qui aident à améliorer ses contributions à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Toutefois, l'analyse par sexe devrait être mieux intégrée dans l'ensemble des programmes de l'organisation. Au titre des mesures prises comme suite à l'évaluation, le PNUD a commencé à perfectionner ses outils, instruments et processus afin que la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes y prenne un caractère plus intrinsèque. En particulier, le PNUD a mis au point un outil d'analyse par sexe qui doit être appliqué à tous les programmes et projets dans le cadre de la procédure d'assurance de la qualité à l'échelle de l'institution, y compris l'examen sous l'angle environnemental et social. L'Équipe de la problématique hommes-femmes continuera de fournir des

services consultatifs en matière de politiques pour aider les bureaux à intégrer et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les programmes de pays et les instruments de planification.

Renforcement de la responsabilisation et du contrôle pour les résultats concernant l'égalité des sexes

65. En 2015, le PNUD a amélioré ses procédures de communication globale des résultats concernant l'égalité des sexes. Le rapport annuel axé sur les résultats comporte dorénavant des résultats concernant le développement par sexe et des résultats à l'échelle de l'organisation sur l'égalité entre les sexes. De plus, les bureaux de pays sont tenus d'expliquer, par l'intermédiaire du rapport annuel, leurs évaluations au titre du système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes.

66. Le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes demeure le principal mécanisme de responsabilisation à l'échelle de l'organisation pour garantir que le PNUD s'attache dans toutes ses activités à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le Comité s'est réuni deux fois en 2015. À sa première réunion, il a passé en revue les progrès accomplis dans l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes en 2014, examiné les rapports d'activité présentés par 13 groupes de la remontée de l'information et identifié des recommandations générales et propres à chaque bureau pour améliorer les travaux pertinents du Programme. À sa deuxième réunion, il a abordé la question de l'égalité des sexes dans les interventions d'urgence du PNUD et étudié une proposition tendant à moderniser la stratégie en faveur de la parité des sexes.

67. Le Comité a pris les décisions suivantes : a) tous les conseils de crise veilleront à ce qu'il soit systématiquement tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les plans et programmes de relèvement; b) les contrats de mission conclus entre les directeurs et les coordonnateurs résidents comprendront des résultats par sexe pour atteindre les objectifs de l'égalité des sexes; et c) l'évaluation des besoins en situations postconflituelles passera par une collaboration en amont avec les réseaux de femmes et les mécanismes nationaux en faveur des femmes.

Financement de l'action en faveur de l'égalité des sexes

68. Le PNUD conserve une rubrique spécifique pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. En 2015, un budget de 1,6 million de dollars a été alloué à l'initiative de prise en compte de la problématique hommes-femmes. Par ailleurs, de nombreux bureaux de pays et bureaux régionaux administrent des programmes et des projets axés sur l'égalité des sexes et consacrent des ressources à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes.

69. L'indicateur de contribution à l'égalité des sexes est la mesure la plus complète de la contribution des dépenses du PNUD à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : les projets sont classés en quatre niveaux en fonction de leur contribution. Comme le montre le tableau 1, 35 % des dépenses du PNUD sont allées à des projets ayant apporté une contribution notable à l'égalité des sexes ou ayant l'égalité des sexes comme principal objectif, ce qui constitue une légère hausse par rapport à 2014 (34 %).

Tableau 1
Répartition des dépenses totales du PNUD par niveau de contribution à la promotion de l'égalité des sexes (2014-2015)*

(En pourcentage)

<i>Classement</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
GEN0 : Pas de contribution notable à la promotion de l'égalité des sexes	16	13
GEN1 : Contribution à la promotion de l'égalité des sexes	50	52
GEN2 : La promotion de l'égalité des sexes est un objectif important	29	31
GEN3 : La promotion de l'égalité des sexes est un des objectifs principaux	5	4
GEN0 + GEN1	66	65
GEN2 + GEN3	34	35

* Hors dépenses non classées.

70. Comme le montre le tableau 2, excepté le résultat 4, c'est pour le résultat 6, relatif au « relèvement rapide après les conflits et les catastrophes », que le pourcentage de dépenses correspondant à des projets dont un objectif « principal » ou un objectif « important » est de promouvoir l'égalité des sexes est le plus élevé (57 %). Le résultat 1, relatif à la « croissance durable et inclusive », vient en deuxième place (41 %). Le résultat 7 nécessite une analyse approfondie; c'est avant tout dans le domaine correspondant qu'il faudra améliorer les résultats.

Tableau 2
Répartition des dépenses par résultat du plan stratégique et par niveau de contribution à la promotion de l'égalité des sexes (2015)*

(En pourcentage)

	<i>GEN 0</i>	<i>GEN 1</i>	<i>GEN 2</i>	<i>GEN 3</i>	<i>GEN 0 + GEN 1</i>	<i>GEN 2 + GEN 3</i>
Résultat 1						
Croissance inclusive et durable	18	39	37	5	58	42
Résultat 2						
Renforcement des systèmes de gouvernance démocratique	10	50	38	2	60	40
Résultat 3						
Accès aux services de base	13	59	25	3	72	28
Résultat 4						
Égalité des sexes et promotion de l'autonomisation des femmes	0	4	5	91	4	96
Résultat 5						
Réduction des possibilités de conflit et du risque de catastrophe naturelle	7	71	19	3	78	22
Résultat 6						
Relèvement rapide et prompt retour au développement durable	2	41	52	5	43	57

	<i>GEN 0</i>	<i>GEN 1</i>	<i>GEN 2</i>	<i>GEN 3</i>	<i>GEN 0 + GEN 1</i>	<i>GEN 2 + GEN 3</i>
Résultat 7						
Priorisation de la lutte contre la pauvreté et l'inégalité dans les débats sur le développement et les mesures de développement	14	71	12	3	85	15

* Hors dépenses non classées.

Label égalité des sexes : une initiative du PNUD

71. En 2015, le PNUD a augmenté le nombre de bureaux de pays participant au programme de certification organisationnel destiné à renforcer les capacités et la responsabilisation en faveur de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes (label égalité des sexes). En juin 2015, 25 bureaux de pays ont reçu un label égalité des sexes¹. Le deuxième cycle du programme a été lancé en août 2015 et 28 bureaux de pays supplémentaires se sont inscrits.

Dispositif relatif à la problématique hommes-femmes

72. L'Équipe de la problématique hommes-femmes, installée avec le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (BPAP), reste le pilier du dispositif relatif à la problématique hommes-femmes du PNUD. Comme le montre le tableau 3 ci-dessous, elle est composée de huit conseillers à plein temps au siège et de 14 aux centres de services régionaux. À cet effectif s'ajoutent sept autres fonctionnaires intégrés à d'autres équipes du BPAP, qui compte au total 29 conseillers pour la problématique hommes-femmes. Toutefois, en raison de contraintes financières, seuls 26 postes ont été financés en 2015 et, depuis, ce nombre a été ramené à 24. À cette équipe s'ajoutent 32 conseillers pour la problématique hommes-femmes recrutés sur le plan national et international (de classe P-4 ou équivalente ou supérieure) travaillant dans les bureaux de pays. Afin de compenser le manque de ressources au niveau national, le PNUD s'appuie sur le label égalité des sexes pour promouvoir la création d'équipes multidisciplinaires de référents pour la problématique hommes-femmes dirigées par les administrateurs des bureaux de pays, en vue de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En 2015, 67 % des bureaux de pays (soit 90 bureaux), contre 45 % en 2014, disposaient d'une équipe multidisciplinaire de référents dirigée par l'administration et dotée d'un mandat écrit.

¹ **Or** : Cuba, Égypte et Nicaragua. **Argent** : Cambodge (niveau élevé), Népal (niveau élevé), Somalie (niveau élevé), Bahreïn, El Salvador, bureau multipays aux Fidji, Lesotho, Madagascar, Maroc, Monténégro, Nigéria, Pérou, République démocratique du Congo et République de Moldova. **Bronze** : Afghanistan, Bélarus, Guinée, Kosovo (dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), Niger, Programme d'assistance au peuple palestinien, Rwanda et Soudan.

Tableau 3
Ressources du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (par site)

<i>Site</i>	<i>Équipe de la problématique hommes-femmes</i>	<i>Autre</i>	Total
Siège	8		8
Addis-Abeba	5	1	6
Bangkok	1	5	6
Amman	2		2
Istanbul	2	1	3
Panama	3		3
Total	21	7	28

Parité des sexes au PNUD

73. Comme les figures ci-dessous le montrent, l'équilibre hommes-femmes est respecté au PNUD. Cependant, la proportion de femmes occupant des postes à responsabilités (classes P-5 et supérieures) demeure insuffisante. C'est notamment le cas des postes de directeur de pays, qui sont occupés par des femmes à 33 %. Néanmoins, le PNUD est proche de la parité des sexes au niveau des postes de représentant résident/représentant résident adjoint, occupés par des femmes à 46 %. Il a fourni des efforts considérables pour garantir la parité des sexes parmi les coordonnateurs résidents; le pourcentage de femmes parmi les représentants résidents/coordonnateurs résidents est passé de 36 % en 2012 à 43 % en février 2016. Quarante-neuf pour cent des candidats recrutés comme coordonnateurs résidents sont des femmes. Toutefois, seuls 33 % des coordonnateurs résidents/coordonnateurs humanitaires sont des femmes et seuls 25 % des coordonnateurs résidents/représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général sont des femmes. Afin de régler les difficultés qui subsistent, le PNUD met actuellement la dernière main à sa stratégie de parité des sexes révisée, qui prévoit les six mesures clefs suivantes :

- a) Investir pour attirer des femmes et établir une filière pour les candidates;
- b) Renforcer la responsabilisation des cadres quant à la réalisation des objectifs de parité des sexes;
- c) Travailler avec les chefs et les directeurs afin de créer et d'administrer un milieu de travail véritablement ouvert à tous;
- d) Veiller à ce que ses stratégies, ses politiques, ses procédures et ses directives internes en matière de ressources humaines favorisent l'inclusion et l'égalité des sexes;
- e) Mettre en place des dispositions garantissant une augmentation des nominations et des promotions de femmes qualifiées;
- f) Promouvoir une culture de l'ouverture, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes.

Figure 1
Pourcentage de femmes dans l'administration du PNUD, par classe et par échelon (au 31 décembre 2015)

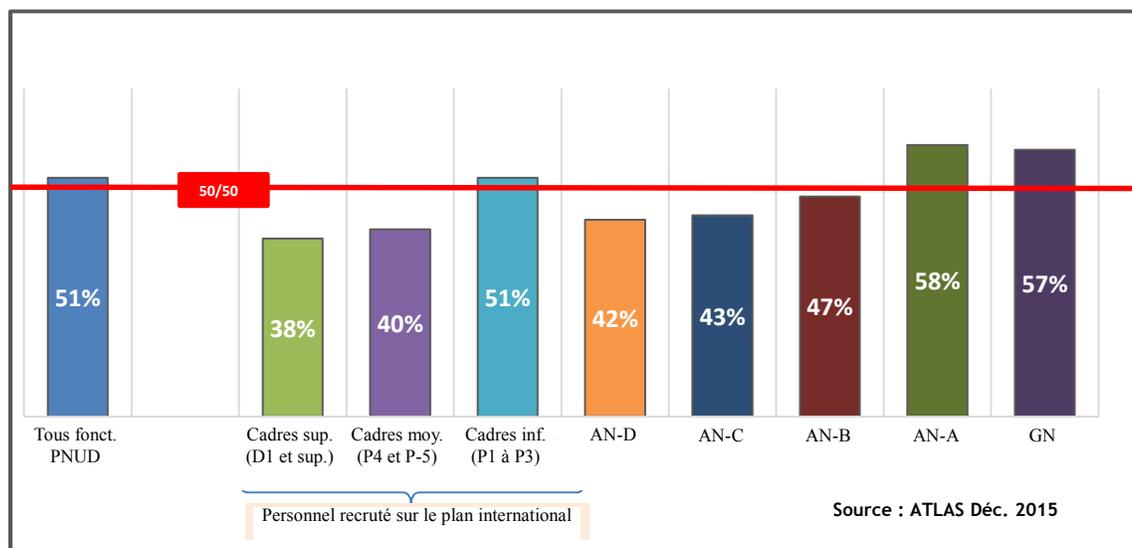
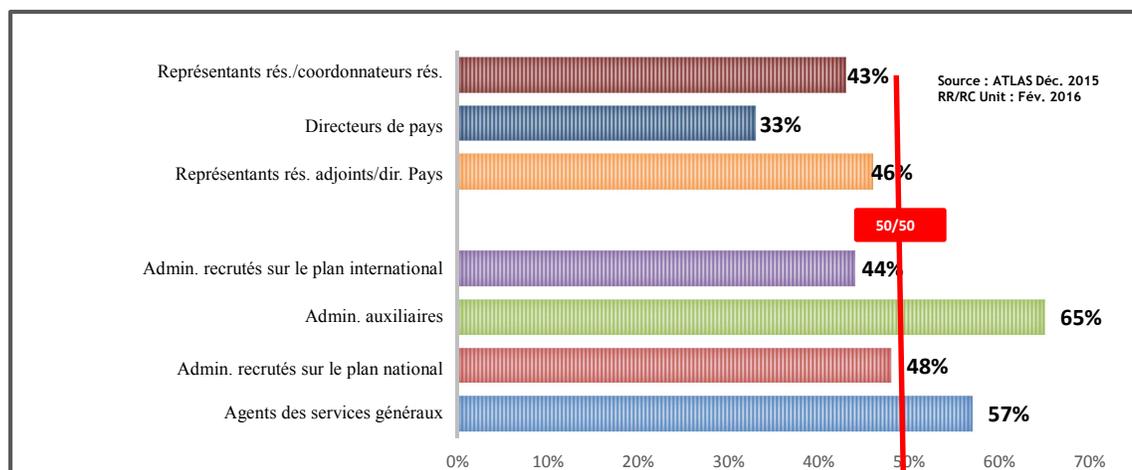


Figure 2
Représentation des femmes dans les rôles de direction et les différentes catégories professionnelles au PNUD



Partenariats

74. Tout au long de l'année 2015, le PNUD a travaillé en partenariat avec de nombreuses organisations afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En sa qualité de président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) et d'administrateur du système des coordonnateurs résidents, il veille à ce que les considérations relatives à l'égalité des sexes soient

prises en compte dans la coordination des activités d'aide au développement du système des Nations Unies. En 2015, il a présidé ou coprésidé des groupes interinstitutions sur l'égalité des sexes dans 33 pays (25 % des bureaux de pays). ONU-Femmes, le FNUAP et d'autres organismes demeurent les principaux partenaires du PNUD pour ce qui est de la promotion de l'égalité des sexes.

75. En 2015, le PNUD et ONU-Femmes ont renforcé leur collaboration afin d'encourager l'émancipation économique des femmes. En particulier, la conférence mondiale « Femmes et inclusion sociale : de Beijing à l'après-2015 », tenue en Argentine, a rassemblé environ 90 experts et décideurs afin d'examiner les catalyseurs de progrès dans ce domaine. Elle a débouché sur le lancement par le PNUD, ONU-Femmes et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) d'une nouvelle initiative phare, le programme Développement local inclusif et équitable. Cette initiative vise à aider les gouvernements et le secteur privé au niveau local à concevoir, appliquer et soutenir les investissements locaux publics et privés en mettant l'accent sur l'élimination des obstacles s'opposant à l'émancipation économique des femmes.

76. En 2015, le PNUD a aidé ONU-Femmes à élaborer une étude globale sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et à préparer l'examen de haut niveau d'octobre 2015. Il a également organisé des réunions entre organismes en vue de garantir la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le cadre de l'étude globale sur la résolution 1325 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. En outre, il a apporté son appui à ONU-femmes dans la mise en place du nouvel Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire, qui est destiné à répartir les ressources financières et techniques de façon à favoriser la participation des femmes en situation d'urgence humanitaire ou de crise. Le PNUD est à la fois membre du conseil fondateur de l'Instrument mondial et partenaire d'exécution du fonds.

77. Le PNUD a établi un partenariat avec le FNUAP, ONU-Femmes et d'autres organismes pour élaborer des directives sur les services essentiels dans les domaines de la santé, des services sociaux, de la police, de la justice et de la gouvernance des mécanismes de coordination, afin d'offrir aux femmes et aux filles souffrant de violence sexuelle une prise en charge de qualité. Il a également contribué à l'élaboration du premier plan-cadre des Nations Unies visant à étayer les mesures de prévention des violences faites aux femmes.

78. Le PNUD a continué de partager ses principaux outils de prise en compte de la problématique hommes-femmes avec d'autres organismes, par exemple en aidant sur le plan technique le Programme alimentaire mondial (PAM) à établir un programme incitatif inspiré du label égalité des sexes.

79. Le PNUD, qui copréside l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du GNUD avec ONU-Femmes, s'est efforcé de faire en sorte que la feuille de résultats concernant la parité des sexes tienne compte des objectifs de développement durable. Il a continué à diriger les initiatives conjointes des différents organismes visant à élargir l'utilisation de l'indicateur de contribution à l'égalité des sexes pour harmoniser le suivi des investissements dans ce domaine.

80. Le PNUD a noué et renforcé des partenariats avec des organisations et des réseaux de femmes, des universités et des centres d'étude et d'analyse, afin de défendre l'élaboration de politiques en faveur de l'égalité des sexes fondées sur la connaissance des faits. Il a notamment collaboré avec l'Institut d'économie Levy du Bard College et le Centre d'études féminines de l'Université technique d'Istanbul sur la question du travail domestique et des soins non rémunérés, avec Women in Europe for a Common Future sur la gestion des ressources naturelles tenant compte de la problématique hommes-femmes et avec l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique sur la prise en compte des aspects relatifs à la problématique hommes-femmes des changements climatiques.

V. Problèmes et difficultés

81. Malgré les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes, des problèmes subsistent dans toutes les régions et dans tous les domaines d'intervention du PNUD. Avec le Programme 2030, le PNUD a une occasion de renforcer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble de ses activités, mais, pour cela, il doit doter tous ses fonctionnaires des outils et des capacités leur permettant d'analyser la question en profondeur. Il investit dans ces outils, mais leur déploiement et leur utilisation nécessitent des investissements s'inscrivant dans la durée.

82. Une autre grande difficulté consiste à passer des investissements à des résultats quantifiables et à des mesures de transformation. C'est particulièrement vrai dans le travail de relèvement rapide après une situation de crise, où le PNUD doit mettre ses interventions relatives aux moyens de subsistance au service de la création d'emplois, mais aussi de l'émancipation des femmes en leur offrant des formations professionnelles et la possibilité d'exercer des responsabilités, et mieux appuyer les organisations et les réseaux de défense des femmes de la société civile. Ces interventions sont indispensables pour renforcer la résilience des femmes et réduire leur précarité. Elles revêtent une importance particulière étant donné la durée des conflits et l'ampleur des crises humanitaires actuelles. Dans les prochaines années, le PNUD devra également collaborer avec les organismes partenaires des Nations Unies pour mettre encore plus l'accent sur l'autonomisation des femmes dans les activités de développement dans le contexte humanitaire.

83. En outre, bien que le PNUD continue de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de promouvoir la prise de décisions par les femmes, la participation de ces dernières à la consolidation et au rétablissement de la paix ainsi qu'au relèvement demeure insuffisante. Le Programme doit continuer d'investir davantage dans les interventions en cas de crise et dans les mécanismes et les outils adaptés à ces situations et de mieux exploiter son rôle fédérateur et ses activités de développement dans ce contexte.

84. Enfin, comme il faut un temps considérable pour faire évoluer les normes et les stéréotypes relatifs à l'égalité des sexes, le PNUD doit lancer des interventions multisectorielles à plus long terme, dotées de ressources financières stables. Pour contribuer de manière significative à la réalisation du Programme 2030, il doit collaborer plus étroitement avec ses partenaires au sein du système des Nations Unies en vue de défendre l'adoption de modèles de financement nouveaux et viables.